

REFERENCE	DATE	PAGE
894 61526548601	31 12 1999	1

SENCE DE : TOURS

1 EURO = 6,55957 FRF

RELEVÉ DES VALEURS

56333

56934

PTT 894

INDIVISION S

à titre d'aîné des enfants ← DESTINATAIRE M. A

vous pensons que vous êtes en accord avec les écritures portées sur ce relevé. Toutefois si vous constatiez une quelconque anomalie, vous voudrez bien en aviser le recteur de la [] dans les 10 jours. Passé ce délai votre silence vaudrait acceptation. Pour toute demande d'explication, munissez-vous de ce relevé, afin de faciliter les recherches.

EST A VOTRE DISPOSITION POUR
VOUS RENSEIGNER ET VOUS CONSEILLER

QUANTITÉ	DÉSIGNATION DES VALEURS	FORME	DATE D'ÉMISSION OU DE DÉTACHEMENT DES COUPONS	VALORISATION		
				UNITAIRE EN EUROS	GLOBALE EN EUROS	GLOBALE EN FRANCS
CONTRAT	61526548601 DEPOT DE TITRES		INDIVISION S			
134	EDF 09,30% 91	P	08 04	858,73	115070,85	754815,30
4	PARIBAS 07,50% 93	P	07 06	797,85	3191,40	20934,20
3	EPAD 06,00% 93	P	29 11	797,59	2392,79	15695,70
5	SYNTHESIS SICAV	P		3077,14	15385,70	100923,58
9146	CNCA CIT AGRIC. 10,70% 90	P	29 10	1,16	10656,28	69900,61
9146	CNCA CIT AGRIC. 10,00% 91	P	21 01	1,22	11249,31	73790,61
3048	CNCA CIT AGRIC. 08,90% 92	P	30 03	1,15	3516,08	23063,98
3048	SNCF 06,00% 93	P	02 11	1,03	3168,43	20783,52
81560	CDE COMPT.ENTREP. 09,30% 88	P	27 07	1,13	92949,04	609705,73
3048	RADIAN TSR 08,65% 92	P	21 12	1,11	3405,01	22335,42
57930	RADIAN TSR 07,35% 94	P	04 07	1,08	63024,94	413416,53
	TOTAL				324009,83	
				SOIT	2125365,16	FRF

ce compte avait une valeur de 2,3 millions F au décès de Mme veuve S en 1995

Votre Agence : TOURS

Tél

Vos comptes en direct

www. []

MINITEL
3615

FILVERT

Bonne et heureuse année 2000

Relevé de votre COMPTE CHEQUES N° : 81528548 001 INDIVISION S

Monnaie: FRANC

1 Euro = 6,55957 Francs - Les opérations en EUROS sont suivies du signe *

Dev	Dev de valeur	LIBELLES	DEBIT	CREDIT	Valeur EURO	SOLDE
		ANCIEN SOLDE AU 03/12/99				872709,64
212	2112	COUPONS: RADIAN T&R		1729,43		874439,07
TOTAL DES OPERATIONS				1729,43		

NOUVEAU SOLDE AU 05/01/00 : 874439,07
 NOUVEAU SOLDE EN EUROS : 133307,38

ANNEE 2000	RELEVÉ N° 1	FEUILLET N° 1
---------------	----------------	------------------

Le compte de titres indivis était composé uniquement d'obligations au décès de Mme veuve S.
 Les obligations arrivées à échéance n'ont pas été renouvelées depuis ce décès.
 La banque tente ainsi de faire accroire que c'est Mme veuve S qui gérait ce compte.
 Or, elle ne s'est jamais occupée des questions financières pièces F-05, page 3 et F01-I1 et était devenue incapable d'après toutes les pièces du juge des tutelles
 D'ailleurs l'expert a constaté rapport, page 40 que tous les retraits sur ses comptes ont été effectués par l'un ou l'autre des consorts S.
 La banque a toujours refusé d'indiquer à A S, pourtant indivisaire de ce compte, qui le gérait, sans mandat, du vivant de Mme veuve S.
Le compte courant associé à ce compte titres, totalement improductif (sauf pour la banque) s'est ainsi gonflé jusqu'à atteindre 3 millions de francs fin 2005